



Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15

Le 24 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame LEVRARD Françoise, Maire

Présents : 12 *Date de convocation du conseil municipal : 18/02/2020*

Présents : Mmes Lhomer – Fleurance - Regner - Tetu-Edin – Houdoin - Ribot
Mrs Lebreton – Danvert – Regner – Timmerman - Cartier

Patrice charton est arrivé à 20 h 45

Absents excusés : Mme Gaignard – Mr Babai

Formant la majorité des membres en exercice

Madame FLEURANCE Kathy a été élu secrétaire de séance.

Délib^o24-02-20-01

Objet : Approbation du compte administratif COMMUNE – exercice 2019

Sous la présidence de Madame Kathy FLEURANCE, conseillère municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	668 572.08 €
Recettes	1 594 989.39 €

Excédent de clôture : 926 417.31 €

Investissement

Dépenses	822 082.01 €
Recettes	488 275.05 €

Déficit à la clôture : -333 806.96 €

Restes à réaliser : Dépenses – 235 645.45 € - recettes + 221 500 € = - 14 145.45 €
Besoin de financement : 0 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

Madame LEVRARD Françoise, Maire, ne prend pas part au vote.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°24-02-20-02

Objet : Approbation du compte de gestion Commune – exercice 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées.

1- *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019*

2- *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.*

3- *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives*

4-

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°24-02-20-03

Objet : Devis éclairage cheminement pour personnes à mobilité réduite – accès mairie salle de conseil

Madame Le Maire présente le projet concernant l'éclairage du cheminement pour personnes à mobilité réduite – accès mairie salle de conseil. Des bornes à détection automatique seront installées.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'EURL LEBRETON pour un montant de 3 195.70 € HT soit 3 834.84 € TTC.

Délibn°24-02-20-04

Objet : Point de collecte – impasse des Violettes

Monsieur REGNER Daniel présente le compte-rendu concernant la réunion du 19/2/2020 avec le Vice-Président de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe en charge de l'environnement.

L'impasse des Violettes n'est pas dotée d'une aire de retournement.

La Communauté de Communes précise que dans les impasses en cas d'absence d'aire de retournement ou d'impossibilité d'effectuer une manœuvre de demi-tour (problème de dimensionnement, de mauvais stationnement...), les usagers devront avancer leurs conteneurs ou sacs jaunes pour les jours de collectes jusqu'à la voie desservie par la Communauté de Communes de Sablé (RD 134 – rue des Bleuets).

Lors du rendez-vous du 19/02/2020 avec Monsieur Régner et la Communauté de Communes, il a été convenu que la commune valide les modalités de mise en place d'un point de regroupement. La création d'une aire de retournement conforme n'étant pas possible.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'un point de regroupement à l'entrée de l'impasse des Violettes sur la rue des Bleuets.

Questions diverses

Eclairage devant bar-tabac-restaurant : *Monsieur Regner Daniel, adjoint, présente le devis concernant l'installation d'un candélabre à la place de l'ancien projecteur. Ce candélabre prendra le relais après l'extinction de l'éclairage public afin d'éclairer la sortie du bar-tabac-restaurant après 22 heures.*

Ce dossier est reporté ultérieurement dans l'attente de nouveau devis.

Travaux la Grange : *Lors de la présentation du compte administratif 2019, Madame Le maire informe le conseil municipal que les travaux du bar tabac restaurant ainsi que le logement ont coûté 83 160.70 € et le coût estimatif pour les toilettes PMR du restaurant s'élève au minimum à 30 000 € et qu'il sera soumis à une demande de subvention.*

Travaux école : *Madame Le maire informe les conseillers que les travaux de sécurisation des travaux de l'école s'élève à 32 215.65 HT. Avec l'obtention de plusieurs subventions, le coût supporté par la commune est de 4 200.65 € HT.*

Tours de garde : Réalisation du planning pour les tours de garde des élections municipales du 15 mars et du 22 mars.

Conseil d'école : pour information, le conseil d'école aura lieu le jeudi 5 mars 2020.

Agenda Ad'Ap Etablissement recevant du public : Madame Le Maire demande à Madame Ribot Sylvie, adjointe, d'effectuer auprès de la DDT accessibilité un bilan des 3 ans du calendrier des 6 années prévues dans l'agenda Ad'ap.

Locaux stade : Madame le maire informe que les locaux du stade ont été vandalisés dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février. Les devis de réparation sont signés et pris en charge par l'assurance de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 40.